



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

*Ministère des Infrastructures et des Transports
Terrestres et du désenclavement*



*Banque d'Investissement
et de Développement de la
CEDEAO*



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Demande de propositions n° D/1640/A3 pour la sélection d'un consultant pour la supervision des travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis-section 1 : Dakar-Mékhé (80 km) -lot 3 : Tivaouane-Mékhé environ (23 km).

1. Date de lancement : 07/06/2023
2. Nombre de propositions reçues et identité des candidats

Quatre (04)

- Groupement ARTELIA Côte d'Ivoire*/ARTELIA SAS/CETA Ingénierie/BNETD
- Groupement /GIC SA Sénégal*/TEC4/ICA
- Groupement GIC MALI */AFRICA Engineering/BEST Conseil/Bureau Tunisien des Etudes.
- Groupement SACI*/STUDI International/CAEM Sarl

3. Montant de la proposition retenue :

- Un milliard huit cent huit millions six cent trente et un mille sept cent quatre (1 808 631 704) francs CFA TTC

4. Noms et adresse de l'attributaire provisoire :

- **Groupement GIC MALI*/AFRICA ENGINEERING/BEST CONSEIL/BTE**

Rue 254-Porte 584 Hippodrome Bamako Mali, BP : E 2342- Bamako
Mail : direction@gic-mail.net

5. Délai d'exécution des services : vingt-six (26) mois.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

**Le Directeur Général de l'AGEROUTE
Mamadou NDAO**